

Pourquoi mon commerce ?

Le délinquant est un être rationnel, son objectif est simple ; obtenir le maximum de gain en ayant le minimum d'effort à fournir et une faible probabilité d'être identifié.

Son choix se portera donc naturellement vers les commerces présentant peu de difficultés.

Comment s'en préserver ?

Tout d'abord en prenant le temps de s'interroger sur les risques réels de votre activité de commerçant non sédentaire, considérant tous les facteurs pouvant influencer la prise de décision du délinquant. Suite à quoi, il vous faudra faire le point sur les moyens de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte qu'il est nécessaire de mettre en place.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage de votre domicile en votre absence nécessite aussi d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier ou une galerie marchande doit attirer votre attention. N'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre si lors de la commission d'un fait délictueux, vous avez une information à communiquer pouvant aider les enquêteurs.

Prenez le temps de photographier et répertorier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol (Informatique, matériel spécifique à votre activité).

Attention, les factures ne font pas mention des numéros de série.

EN CAS D'URGENCE

- > N'hésitez pas à contacter la gendarmerie
- > **(composez le**



- > afin de signaler toute personne ou véhicule suspects à proximité de votre commerce
- > En période sensible (fin d'année, périodes de fêtes), variez les horaires de passage aux alentours de vos pâtures

- > Déposez plainte systématiquement pour les faits dont vous êtes victime
- > Préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs

Le référent sûreté et ses correspondants peuvent réaliser sur site des consultations ou diagnostics afin de vous aider à mieux vous protéger.

- > L'**Officier Prévention Partenariat (O.P.P.)** sera le référent privilégié avec la CCI et la chambre des Métiers et de l'Artisanat.

CONTACTS UTILES

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA DORDOGNE

Tél. 05.53.02.71.05

Courriels :

Référent sûreté :

daniel.corbasson@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/Gendarmerie-de-la-Dordogne/487006561397059>

Préplainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Prévention des vols au préjudice des commerçants non sédentaires



Un environnement favorable:

Sur les marchés, l'activité est souvent soutenue en fonction des créneaux horaires, avec un afflux de visiteurs.

Les abords immédiats de votre stand peuvent favoriser le passage à l'acte du délinquant.

Soyez donc vigilant sur les points suivants :

- le nombre de clients potentiels en même temps sur votre stand.
- La possibilité de faire le tour de votre stand par la clientèle,
- Le positionnement de votre caisse sur votre stand.
- Évitez de détenir sur vous trop de liquidités, qui se remarquent lors de votre rendu de paiement. Mettez le surplus en sécurité et non visible.
- Soyez vigilants sur la nature du paiement, souvent en espèces. Attention aux grosses coupures et aux vols dit « au rendez-moi », aux fausses coupures.
- Pour les chèques attention aux chèques volés. N'hésitez pas à demander une pièces d'identité.
- N'oubliez pas de fermer votre véhicule qui renferme souvent votre sacoche contenant vos papiers d'identités, bancaires, clefs de maison, etc.
- Évitez de vous disperser sur votre stand.

L'aménagement urbain fait partie intégrante de la lutte contre les actes de délinquance.

C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire remonter vos observations aux responsables des emplacements qui vous sont réservés ou aux mairies

La protection mécanique :

Elle s'applique à votre domicile, votre véhicule professionnel ou votre local servant de dépôt à vos marchandises.

Si vous possédez un commerce sédentaire, appliquez les règles ci-dessous édictées.

Toutes les ouvertures de votre commerces doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La pose d'un rideau métallique à lames perforées équipé d'une serrure de haute qualité peut constituer une bonne résistance à l'effraction. Il convient que cet équipement ne puisse pas permettre un accrochage, qu'il coulisse dans un rail suffisamment profond avec un système anti-dégondage.

Le vitrage des devantures et les portes d'accès secondaire doivent aussi intégrer un degré de résistance élevé répondant à des normes.*

Pour les petites ouvertures, la pose d'un barreaudage scellé, permet de dissuader ou ralentir l'intrusion dans la mesure où les règles de conception sont respectées.*

Soyez très vigilant à la cohérence des matériaux employés. Une bonne protection mécanique montée sur une cloison faible ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à votre attente.

La mise en place d'un coffre-fort doit également faire l'objet d'une analyse quant à son emplacement, son usage et la nature des biens qu'il va contenir.*

La protection électronique :

Elle s'applique à votre domicile, votre véhicule professionnel ou votre local servant de dépôt à vos marchandises

Si vous optez pour une protection te qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (alerte via un téléphone portable ou un télésurveilleur).

Équipez votre rideau métallique d'un sabot de détection à l'ouverture.

Les bons comportements La pose d'une détection au choc et à l'ouverture sur tous les ouvrants est complémentaire à la détection volumétrique couramment mise en place.

Couplez votre détection d'intrusion à l'éclairage de votre commerce de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité de votre flux vidéo, si vous êtes équipés de caméras.
(La vidéoprotection fait l'objet d'une fiche spécifique)

Toute manipulation importante d'argent doit se faire en dehors de la vue du public.

Observez une vigilance accrue à l'ouverture et à la fermeture de votre commerce, évitez à ces moments là d'être seul.

La mise en place d'un code de bonne arrivée peut permettre de donner l'alerte.

En savoir plus sur :
<http://www.referentsurete.com/>

* Parce que la mise en sûreté d'un lieu peut être complexe, les référents sûreté sont là pour vous aider et vous conseiller gratuitement.